

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PLU arrêté : 6 décembre 2016
Enquête publique : du 11 septembre 2017 au 16 octobre 2017
PLU approuvé le : 19 décembre 2017



PLAN DE ZONAGE 3.2.2

Le bourg Echelle : 1/2000



Liste des emplacements réservés

Número	Destination	Bénéficiaire
1	Mise à 2x2 voies de la route nationale n°124	Etat
2	Création d'une voie d'accès - largeur environ 10 mètres	Commune
3	Création d'un chemin piéton/vélo - largeur 3 mètres	Commune
4	Création d'un chemin piéton/vélo - largeur 3 mètres	Commune
5	Création d'un chemin piéton/vélo - largeur 3 mètres	Commune
6	Création d'un chemin piéton/vélo - largeur 3 mètres	Commune
7	Création d'un espace public - aire de jeux	Commune
8	Agrandissement du cimetière	Commune
9	Création d'un parking en lien avec la halte ferroviaire	Commune

Légende

PLU APPROUVE

- INFORMATIONS SURFACIQUES**
- PPRI du Bassin de la Save
 - Secteurs concernés par l'arrêté de classement sonore des infrastructures routières du département du Gers
 - Périmètre d'aléa Seveso
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- Arbre isolé à protéger - Elément paysager (article L151-23)
 - Arbre isolé à protéger - Espace Boisé classé (article L113-1)
 - Mare à protéger - Elément paysager (article L151-23)
 - Petit patrimoine à protéger - Elément paysager (article L151-19)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (article L151-11)
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Emplacement réservé
 - Plan d'eau à protéger - Elément paysager (article L151-23)
 - Zone humide à protéger - Elément paysager (article L151-23)
 - Espace Boisé Classé (article L113-1)
 - Sur-zonage TVB
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- Cheminement doux à conserver (article L151-38)
 - Cours d'eau à protéger - Elément paysager (article L151-23)
 - Linéaire boisé ou haie à protéger - Elément paysager (article L151-23)
 - Linéaire boisé ou haie à protéger - Espace Boisé Classé (article L113-1)
 - Murets à protéger - Elément paysager (article L151-19)
- TYPES DE ZONE**
- U1 - Zone urbaine - Centre ancien
 - U2 - Zone urbaine - Extensions pavillonnaires
 - U3 - Zone urbaine de l'Essor
 - UL - Zone urbaine à vocation d'équipement de sports et de loisirs
 - UX - Zone d'activités
 - AU1 - Zone à urbaniser
 - AU2 - Zone à urbaniser
 - ZAUX - Zone à urbaniser à vocation d'activités fermée
 - A - Zone agricole
 - Aag - Secteur d'exploitation agricole
 - Ah - Habitat diffus en milieu rural
 - Ap - Zone agricole à protéger
 - Ax - Activité en milieu rural
 - Astep - Secteur de la station d'épuration
 - Acm - Secteur du cimetière
 - Apf - Secteur du parking ferroviaire
 - N - Zone naturelle

